

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Katia Leonelli, Paloma Tschudi, Adrienne Sordet, Didier Bonny, Dilara Bayrak, Marjorie de Chastonay, Salika Wenger, Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 6 octobre 2020

Proposition de motion

Plan d'action antiraciste : pour que l'Etat prenne des mesures concrètes pour lutter activement contre le racisme anti-noir

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les préjugés, les discriminations et le racisme que subissent quotidiennement les personnes noires et racisées dans le canton de Genève ;
- le rôle de certaines personnalités suisses durant l'époque coloniale et leur implication directe ou indirecte dans l'esclavagisme ou son apologie ;
- les discriminations à l'emploi que subissent les personnes noires et racisées ;
- le harcèlement, les humiliations et les violences dont les personnes noires et racisées sont victimes de la part de la police ;
- la faible représentation des personnes noires et racisées au sein des instances politiques suisses ;
- la grave atteinte aux droits humains et à la dignité humaine que représentent les instances de racismes structurels, institutionnels et interpersonnels ;
- l'insuffisance des outils de sensibilisation contre le racisme anti-noir,

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir davantage financièrement les associations œuvrant en faveur de la lutte contre le racisme anti-noir ;
- à élaborer, en collaboration étroite avec les associations locales concernées, et fournir à ses collaborateurices mais également à un public plus large des outils de sensibilisation pour la lutte anti-raciste ;
- à rédiger un plan d'action cantonal antiraciste, incluant les recommandations de cette motion, en collaboration avec les associations locales concernées ;
- à mettre sur pied, de manière durable et continue une campagne de sensibilisation du grand public qui inclue la prévention de toutes les formes de racisme ;
- à assurer que le passé colonial de la Suisse soit abordé au sein des cours d'histoire à l'école obligatoire ;
- à introduire des cours de sensibilisation contre le racisme au sein des établissements scolaires en faisant appel à des intervenant.e.x.s d'associations locales ;
- à utiliser désormais du matériel pédagogique totalement inclusif dans les écoles primaires et secondaires, également du point de vue des diversités ethniques et religieuses ;
- à collaborer avec les communes, compétentes en matière de petite enfance, afin que le matériel pédagogique utilisé dans les crèches soit totalement inclusif, également du point de vue des diversités ethniques et religieuses ;
- à s'assurer que des mesures soient prises dans les cas de discriminations ou d'actes racistes envers des élèves, étudiant.e.x.s ou des collaborateurices noir.e.x.s et racisé.e.x.s dans les établissements scolaires du canton de Genève ;
- à élaborer une directive claire et publique qui inclurait ces mesures, notamment le soutien à la victime et aux éventuelles personnes qui seraient témoins de ces actes de racisme, ainsi que des sanctions contre les auteurices de ces actes ;
- à s'assurer qu'il n'y ait pas de discrimination à l'embauche qui soit opérée au sein des administrations cantonales, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux et à instaurer une politique visant à promouvoir les diversités ethniques au sein de ces administrations ;

- à proposer et prendre des mesures pour qu'il n'y ait pas de discriminations ou d'actes racistes envers les collaborateurices noir.e.x.s et racisé.e.x.s de l'administration cantonale du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux ;
- à promouvoir et encourager tout dispositif permettant de prévenir les discriminations, notamment raciales, dans le monde du travail (charte, label, etc.) ;
- à s'assurer que les sanctions prévues par le code pénal sont appliquées lorsque des comportements racistes sont avérés au sein de l'administration cantonale du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux ;
- à introduire des cours de sensibilisation contre le racisme au sein de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux en faisant appel à des intervenant.e.x.s d'associations locales concernées ;
- à encourager chaque parti politique qui présente des listes électorales à inclure des personnes noires et racisées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En mai dernier, la mort de George Floyd a provoqué une vague d'indignation dans le monde entier. Homme noir de 46 ans, il est tué par un policier qui fait usage du plaquage ventral dans le cadre d'une interpellation. Cet événement tragique a lieu à Minneapolis, dans le Minnesota et n'est pas la première bavure policière que connaissent les Etats-Unis. La violence des faits oblige l'urgence du rassemblement et du changement. Rapidement, la population se mobilise, les médias réagissent et les réseaux sociaux s'enflamment. Le message est clair : Black Lives Matter. Le mouvement global et les manifestations qui s'enchaînent ne luttent pas seulement contre les violences policières mais aussi et surtout contre le racisme anti-noir sous toutes ses formes.

L'actualité est certes étatsunienne mais la situation est universelle. En Suisse comme ailleurs, le racisme et les violences policières sont une réalité. Mike Ben Peter, Lamin Fatty et Hervé Mandundu ont perdu la vie entre les mains de la police vaudoise entre 2016 et 2018. S'il s'agit là de la forme la plus brutale de racisme anti-noir, les discriminations et oppressions que subissent les personnes noires et racisées en Suisse sont innombrables et la violence de leur banalisation est parfois inouïe. Racisme à la douane, racisme institutionnel, profilage racial, contrôles policiers dégradants et injustifiés, discrimination à l'embauche, licenciements abusifs, abus d'autorité, mobbing (collectif), impunité des abus, ... la liste est longue et non exhaustive. Depuis juin dernier, la population est descendue dans la rue et continuera à manifester pour dire stop. Les mouvements citoyens sont essentiels pour voir un changement de paradigme s'opérer, mais ne sont pas suffisants. L'Etat doit répondre aux demandes exprimées par la population et prendre les mesures que ses compétences lui permettent.

Cette motion a été rédigée avec la volonté de réduire le racisme structurel, institutionnel et interpersonnel. Elle s'articule autour de quatre axes : plan d'action anti-raciste, éducation, personnel de l'Etat (et bien-être en entreprise), et sphère politique. La motion demande de mettre en place des mesures concrètes à plusieurs niveaux et de rédiger un plan d'action anti-raciste en y incluant toutes les recommandations de cette motion. Ces mesures se veulent pérennes et toujours élaborées en concertation avec les associations locales engagées dans une lutte anti-raciste.

Plan d'action anti-raciste

Les mouvements sociaux des derniers mois ont permis de remettre au centre du débat des questions de discriminations raciales. Mais il est important de ne pas réduire la problématique du racisme aux violences policières. Le racisme est plus que cela. Il est omniprésent, il est quotidien. Il est aussi banalisé et sournois. Or, le rôle de l'Etat est d'assurer que nul ne subisse de discrimination en raison de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle¹. La Suisse n'a pas la même histoire que les Etats-Unis, mais elle est tout aussi coupable de faire subir des discriminations raciales aux personnes noires. Ce phénomène doit faire l'objet de réflexions, d'engagement politique et de mesures institutionnelles concrètes. Les associations locales ont joué et jouent un rôle important dans la sensibilisation et l'éducation du public aux questions de racisme en Suisse. Qu'il s'agisse de posts Instagram, d'ateliers ou d'articles en ligne, les associations ont permis à tout un chacun d'avoir accès à des ressources, que l'Etat a été incapable de mettre à disposition jusqu'ici. Ces associations doivent être soutenues, car le travail qu'elles effectuent est d'utilité publique. Etant expertes en la matière et composées de personnes concernées par les discriminations racistes, les associations doivent aussi être consultées pour toute mesure entreprise par l'Etat. Cette motion demande notamment que l'Etat travaille en collaboration avec ces associations pour mettre en place du matériel de sensibilisation pour la lutte antiraciste. Cette démarche est nécessaire, mais n'est pas suffisante. Pour respecter la Constitution, l'Etat doit prendre des mesures pour être activement anti-raciste et non passivement neutre. Par le biais de cette motion, nous demandons que des mesures pérennes soient prises dans le cadre d'un large plan d'action anti-raciste, qui serait lui aussi élaboré en collaboration avec les associations locales concernées. Ce plan d'action peut être rendu public à l'aide de campagnes de sensibilisation sur le long terme.

Education

Le département de l'instruction publique occupe selon les auteures de cette motion une place particulière puisqu'elle est le lieu de changements structurels sur le long terme. La Suisse et Genève en tant qu'Etats n'ont pas été engagées dans l'entreprise coloniale, mais en ont indirectement bénéficié. Certain.e.s de leurs ressortissant.e.s ont été impliqué.e.s en tant qu'individus dans les colonies, dans le commerce d'esclaves africain.e.s ou ont contribué à l'essor de théories racistes et eugénistes. Parmi eux, on

¹ Article 15, al. 2, Cst-GE

peut retenir le Genevois François-Auguste Sautter de Beauregard, qui en 1853 constitue la Compagnie genevoise des Colonies suisses de Sétif. Le but de ce projet consiste à établir une colonie composée de ressortissant.e.x.s suisses en Algérie. Henri Dunant, futur fondateur de la Croix-Rouge, fait partie des recruteurs de la Compagnie². Carl Vogt, médecin et naturaliste, a contribué à légitimer scientifiquement la supériorité de la race blanche et la nécessité de ne pas la diluer par le mélange³. Il se trouve que ces derniers sont célébrés dans l'espace public et que leur histoire est rendue tellement opaque que leur place n'est que marginalement remise en question. Cette situation est aberrante et démontre la nécessité d'éduquer les jeunes de notre canton à un pan de l'histoire resté caché jusqu'ici. Quelle tristesse d'avoir grandi à Genève, été à l'école publique, d'être passé.e.x par le boulevard Carl-Vogt des milliers de fois pour finalement découvrir son histoire par une vidéo Instagram plutôt que par son cours d'histoire. Eduquer les élèves du canton à cet aspect de l'histoire suisse est nécessaire mais n'est pas suffisant. Nous demandons que des cours de sensibilisation à la question du racisme soient également dispensés dans les écoles et ce par des intervenant.e.x.s externes faisant partie d'associations compétentes locales.

L'instruction publique genevoise invisibilise l'histoire coloniale de la Suisse mais invisibilise aussi et surtout les personnes noires. On constate la même tendance au sein des crèches. Lorsque l'on regarde de près le matériel pédagogique utilisé dans les crèches et les écoles primaires, on peine à trouver des représentations d'enfants noir.e.x.s ou racisé.e.x.s dans lesquels les enfants non blancs peuvent se reconnaître et se projeter. Ce manque de représentation crée la fausse idée que le fait d'être blanc.he.x correspond à la normalité. Il est temps que les enfants blancs aient l'habitude de voir des héros qui soient à l'image de la diversité qui existe dans nos sociétés. Cette motion propose de collaborer avec les communes, compétentes en matière de petite enfance, afin que le matériel pédagogique utilisé dans les crèches soit totalement inclusif, également du point de vue des diversités ethniques et religieuses et à faire de même avec le matériel pédagogique dans l'école primaire genevoise.

Le racisme est un fléau qui touche de nombreux.se.x.s élèves de l'instruction publique. Les élèves qui font face à des discriminations ou des

² MONNET, Vincent, VOS, Anton, « Dossier Colonisation », Campus, n°91, Genève, Université de Genève, 2008, [En ligne], https://www.unige.ch/campus/files/8014/7246/8228/campus91_dossier4_dossier91.pdf, (consulté le 12 septembre 2020).

³ MOUNIR, Roderic, « Carl Vogt, progressiste et raciste », *Le Courrier*, juin 2020, [En ligne], <https://lecourrier.ch/2020/06/17/carl-vogt-progressiste-et-raciste/>, (consulté le 12 septembre 2020).

commentaires racistes, souvent banalisés, toujours douloureux, de la part d'enseignant.e.x.s ou de camarades ne savent pas toujours à qui s'adresser pour dénoncer ces comportements problématiques. Rapidement oubliés, ces événements n'engendrent souvent aucune sanction. Cette motion demande que des mesures soient prises dans les établissements scolaires pour protéger les collaborateurices et les élèves victimes de racismes. Une solution pourrait être de mettre en place une cellule d'écoute externe efficace, connue par les personnes concernées et facilement accessible. Pour que les mesures soient uniformes sur l'ensemble du canton, nous proposons par la présente motion qu'une directive claire et publique soit élaborée par le DIP, incluant notamment des mesures de soutien à la victime et aux éventuelles personnes qui seraient témoins de ces actes de racisme, ainsi que des sanctions contre les auteurices de ces actes.

Personnel de l'Etat

Le centre national de recherche « nccr – on the move » de l'Université de Neuchâtel a récemment mené une étude sur la discrimination à l'embauche basée sur la couleur de peau. L'expérience consiste à répondre à des offres d'embauches à compétences égales, avec pour seule différence entre les dossiers la couleur de peau du/de la candidat.e.x. Les résultats démontrent que, à compétence égale, une personne de couleur devra envoyer 30% plus de dossiers de candidatures avant de recevoir une réponse positive qu'une personne blanche⁴. Cette motion demande que, au sein des ressources humaines de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux, une véritable politique visant à promouvoir les diversités ethniques soit mise en place.

Le racisme ne s'arrêtant pas aux portes de l'entretien d'embauche, il est aussi important de protéger les collaborateurices au sein des administrations. Il est important que, en tant qu'employeur, l'Etat mette en place des mesures concrètes. Celles-ci peuvent prendre la forme d'une marche à suivre, d'une directive publique, comme celle proposée ci-dessus au sein du département de l'instruction publique. Au sein de ses administrations, l'Etat doit s'assurer que, lorsque des comportements racistes sont avérés, les sanctions prévues par le code pénal soient appliquées. L'Etat doit être un exemple, mais doit aussi encourager tout dispositif permettant de prévenir les discriminations, notamment raciales, dans le secteur privé.

⁴ FIBBI, Rosita, D'AMATO, Gianni, *Discrimination as an Obstacle to Social Cohesion*, Université de Neuchâtel, 2020, [En ligne], <https://nccr-onthemove.ch/projects/discrimination-as-an-obstacle-to-social-cohesion/>.

Un autre levier au sein de l'administration publique, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux est bien sûr la sensibilisation. Il n'y a pas de raison que la sensibilisation s'arrête après l'école. Cette motion propose l'introduction de cours de sensibilisation contre le racisme pour les employés de l'Etat donnés par des intervenant.e.x.s d'associations locales compétentes. Ceux-ci doivent être plus nombreux, plus réguliers et plus approfondis qu'ailleurs afin de lutter contre le profilage racial. Cette motion propose que ces cours soient également dispensés par des intervenant.e.s d'associations locales compétentes.

Sphère politique

La Suisse a beau se vanter de sa démocratie presque parfaite, elle peine à satisfaire la représentation de la diversité qui existe au sein de sa population. Pour comprendre la situation, il suffit de regarder le parlement dans lequel nous siégeons. A droite comme à gauche, on ne dénombre pas une seule personne noire au Grand Conseil. Les dernières élections l'ont démontré, il suffit de listes plus égalitaires pour des élections plus égalitaires. Ainsi, cette motion propose d'encourager chaque parti politique qui présente des listes électorales à inclure des personnes noires et racisées.